

Coup

d'oeil

sur



Fontenoy

Janvier 2008

Le mot du Maire

2008 étant une année électorale, je ne m'autoriserai pas dans cette rubrique à faire un bilan des actions menées par la Municipalité actuelle, et encore moins de parler de projets, ces derniers devant être mis en place par une nouvelle équipe.

Cependant, je me permets de rappeler que, d'une part, certaines actions sont imposées par les nouvelles lois sur l'environnement et que, d'autre part, toutes les décisions sont conditionnées par les ressources financières comme les taxes des ménages, l'octroi de subventions et surtout la répartition de la taxe professionnelle.

En outre, je rappelle que Fontenoy a la chance de faire partie de la Communauté de Communes de Hazelle qui bénéficie d'une partie de la taxe professionnelle de l'usine K.C.I. Cette taxe est la principale source financière des cinq Communes concernées. Espérons que dans la conjoncture de mondialisation économique, cette entreprise continue à investir chez nous, le plus longtemps possible !

Comme le veut la tradition, cette rubrique permet à la Municipalité et à moi-même d'exprimer toute notre reconnaissance à tous nos concitoyens qui par leurs actions, même anodines, contribuent à donner de Fontenoy l'image d'un village paisible et accueillant !

Nous souhaitons à toutes et à tous la réussite dans la vie scolaire et professionnelle, de grandes joies familiales, une excellente santé, un moral d'acier à celles et ceux qui sont actuellement malades ou handicapés.

Merci et bonne année 2008 !

Jeanne BLUETTE

Etat Civil

Naissances



<i>Le 19 janvier 2007</i>	<i>Paul-Amédée FACQUEUR</i>	<i>9 rue de la Libération</i>
<i>Le 19 janvier 2007</i>	<i>Marie-Camille FACQUEUR</i>	<i>9 rue de la Libération</i>
<i>Le 20 mars 2007</i>	<i>Romane DIDIER</i>	<i>16 rue du Haut-Buisson</i>
<i>Le 27 mai 2007</i>	<i>Evann JAGOUR</i>	<i>54 rue du Monument</i>
<i>Le 8 juillet 2007</i>	<i>Samuel BOISSY</i>	<i>1 rue du Haut-Buisson</i>
<i>Le 27 juillet 2007</i>	<i>Faustine LALLEMANT</i>	<i>28 rue du Monument</i>
<i>Le 8 septembre 2007</i>	<i>Noa REMY</i>	<i>13 rue du Rouge Poirier</i>
<i>Le 19 octobre 2007</i>	<i>Malo GAMBIER</i>	<i>27 rue de la Libération</i>
<i>Le 4 novembre 2007</i>	<i>Léo PETITJEAN-LECLERC</i>	<i>4 bis rue de la Loi</i>

Bienvenue à tous et félicitations aux parents

Décès

Le 10 novembre 2007 *André GEOFFROY*

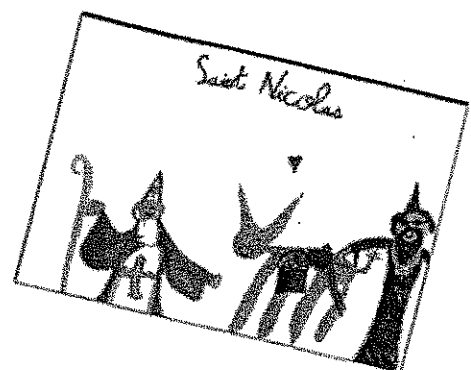
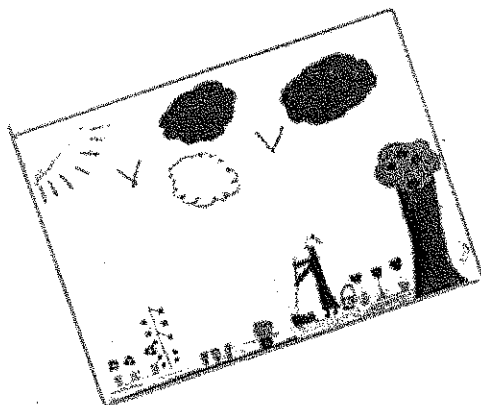
Toutes nos condoléances à la famille

LES NOUVEAUX FONTENOYENS

<i>Mr et Mme CLAUDE</i>	<i>1 rue de la Libération</i>
<i>Mr et Mme GROMFELD</i>	<i>4 rue de la Chipette</i>
<i>Mr et Mme MIGNIERE</i>	<i>52 rue du Monument</i>
<i>Mr et Mme PIERSON</i>	<i>15 Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme SALGADO</i>	<i>14 Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr SIMONIN et Mme LESQUOY</i>	<i>10 Chemin du Chauffour</i>
<i>Mr et Mme ROCH</i>	<i>27 d rue de la Libération</i>
<i>Mr et Mme GUENFOUDI</i>	<i>27 a rue de la Libération</i>
<i>Mr et Mme ARISTEGGUI</i>	<i>11 rue du Haut Buisson</i>

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au village.

La Mairie les recevrait avec plaisir pour leur fournir tous renseignements utiles sur le fonctionnement de la Commune.



Passage obligé par la mairie pour :

- demande d'établissement ou de renouvellement de carte d'identité
- demande d'établissement ou renouvellement de passeport
- recensement pour le Service National pour tous les jeunes gens (filles et garçons) dès l'âge de 16 ans
- inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre
- inscription des enfants à l'entrée de l'école maternelle et/ou primaire
- demande d'autorisation d'occupation du domaine public avant l'engagement de travaux
- urbanisme : les règles et les formulaires sont modifiés depuis le 1^{er} octobre 2007. Ces modifications n'étant pas définitives, il vaut mieux s'adresser à la mairie dès que la surface d'une construction, même légère, est supérieure à 2 m2 ainsi que les transformations et les clôtures.

Documents nécessaires pour l'obtention ou le renouvellement d'une carte nationale d'identité :

- 1^{ère} demande de carte sécurisée :
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
- renouvellement de carte sécurisée (délai d'expiration inférieur à 2 mois) :
 - l'ancienne carte
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
- renouvellement de carte sécurisée (délai d'expiration supérieur à 2 mois)
 - l'ancienne carte
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires

Documents nécessaires pour l'obtention ou le renouvellement d'un passeport :

- 1^{ère} demande:
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
 - timbres fiscaux

- renouvellement de passeport (délai d'expiration inférieur à 2 mois) :
 - l'ancien passeport
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
 - timbres fiscaux

- renouvellement de passeport (délai d'expiration supérieur à 2 mois)
 - l'ancien passeport
 - un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
 - un justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - deux photos réglementaires
 - timbres fiscaux

Selon le cas :

- copie intégrale du jugement de divorce
- certificat de nationalité française

Coût actuel des timbres fiscaux pour la demande de passeport :

- moins de 15 ans : gratuit
- de 15 ans à 18 ans : 30 €
- adultes : 60 €

Il est à noter que les mineurs auront dorénavant leur passeport personnel

Photographies d'identité apposées sur les titres réglementaires

Normes juridiques et techniques applicables :

- règlement européen (CE) n° 2004/2252 du 13 décembre 2004 (+ annexes et spécifications techniques publiées le 28 février 2005).
- document 9303 de l'OACI, sixième édition (2005), volume 1, section IV, annexe 11 (normative) relatif au passeport.

1 - Caractéristiques :

Les photographies d'identité doivent être récentes et identiques, issues d'une planche photographique fabriquée selon un système agréé.

Mesures :

- a) dimensions de la photographie : la largeur est de 35 mm et la hauteur est de 45 mm
- b) proportions du visage et positionnement : le visage, c'est à dire **du bas du menton au sommet du crâne**, doit être centré et occuper une hauteur allant de 32 à 36 mm

2 - La prise de vue :

La photographie en couleur est fortement recommandée. Le fond doit être clair (bleu clair, gris clair, etc...) et en tout état de cause neutre et uni (le blanc est proscrit). La mise au point doit être nette. La limite entre la tête et l'arrière-plan doit être clairement identifiable.

La photographie doit reproduire le teint naturel de la peau. Elle doit être correctement exposée, ni trop claire, ni trop sombre.

Le cadrage doit être centré et permettre de respecter, d'une part, l'insertion du visage complet (du nez aux oreilles, **du menton au sommet du crâne**) dans le gabarit de la photographie compris entre 32 et 36 mm (adultes comme enfants) et, d'autre part, exclure toute autre personne ou objet du champ.

Utilisation des éclairages : ils doivent concourir à une lumière uniforme et éliminer tout reflet sur la peau, les lunettes, la rétine (effets « yeux rouges » proscrits) ainsi que les ombres derrière la tête ou sur le visage.

Qualité d'impression de la photographie : elle doit être de haute résolution sur papier de qualité, indemne de toute altération, sans effet de pixélisation, sans pliure ni trace.

3 – le sujet

- La tête :

Elle doit être centrée et découverte (pas de couvre-chef tels que chapeau, casquette etc., ni bandana, foulard ou fantaisies telles que chouchous).

- Le visage :

Il doit être de face, avec une expression neutre, bouche fermée, les yeux normalement ouverts, clairement visibles, fixant l'objectif. Il doit être dégagé, sans mèches devant les yeux.

- Les lunettes :

Seuls les verres blancs sont admis. Les montures doivent laisser apparaître les yeux. En cas de montures masquant ou obscurcissant une partie des yeux, il est recommandé de les retirer.

Exception : le port de lunettes noires ou d'un bandeau couvre-œil ne sont permis que sur production d'un certificat médical (cécité,...).

Quelques exemples ...

X refusé

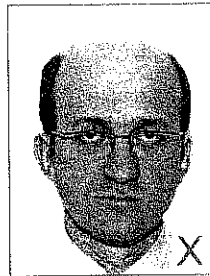
✓ accepté

> MONTURES DES LUNETTES

Eviter dans la mesure du possible les montures épaisses. Les montures ne doivent pas cacher les yeux.



Montures trop épaisses

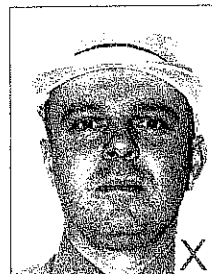


Montures couvrant les yeux

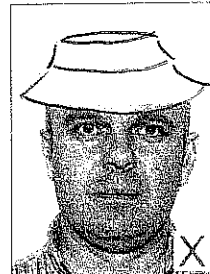


> COUVRE-CHEFS

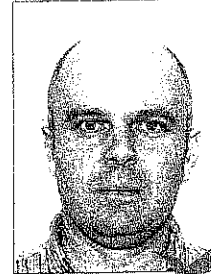
Les couvre-chefs ne sont pas acceptés.



Port de casquette



Port de chapeau



> EXPRESSIONS

La photo doit représenter le sujet seul, sans dossier de fauteuil ou jouet visible par exemple. Le sujet doit regarder l'objectif en adoptant une expression neutre, bouche fermée.



Autre personne présente

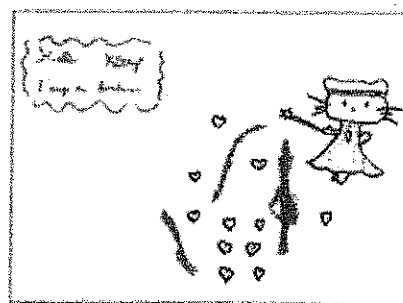


Bouche ouverte



Rappel de quelques sigles

ADAPEC	Association intercommunale Fontenoy-Aingeray-Sexey gérant des activités comme: <ul style="list-style-type: none">• Le club d'aquarelle• La bibliothèque• Le centre aéré pendant les vacances d'été...
SIS-FAS	Syndicat intercommunal scolaire Fontenoy-Aingeray-Sexey gérant: <ul style="list-style-type: none">• la construction et l'entretien des locaux scolaires• les frais d'investissement et de fonctionnement pédagogiques• le transport scolaire en association avec le Conseil Général
SIA	Syndicat intercommunal Gondreville- Fontenoy pour le transport et le traitement des eaux usées
ZIA	Zone intercommunale d'activités Gondreville-Fontenoy gérée par un syndicat mixte.
CC de Hazelle	Communauté de communes de Hazelle comprenant les communes de Villey Saint Etienne, Fontenoy, Francheville, Jaillon et Avrainville dont les principales compétences sont: <ul style="list-style-type: none">• les ordures ménagères• la protection incendie• la distribution de l'énergie électrique et du gaz• l'éclairage public• la voirie
CCMH	Communauté de Communes du Massif de Haye comprenant les Communes de Gondreville, Velaine en Haye, Sexey les Bois, Aingeray
SNCL	Ski nautique club lorrain basé à Fontenoy sur Moselle Président: Monsieur Jean-François ROUSSELOT
ACCA	Association communale de chasse Président: Monsieur Marc ROUERS
CCAS	Centre communal d'action sociale Membres: 4 élus et 4 non élus



INFORMATION MAIRIE

MAIRIE: Tél: 03.83.63.90.38

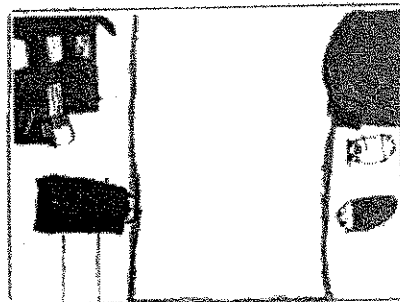
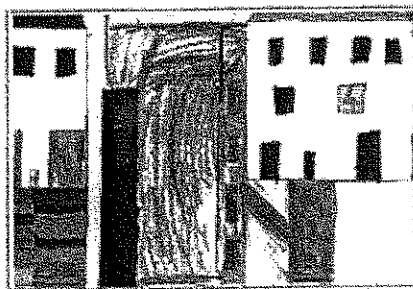
Ouverture au public: le mercredi : 16 H à 18 H
le vendredi : 18 H à 19 H

Présence de la secrétaire (sauf congés) pour:

- le travail administratif
- réception du public en cas de nécessité

le lundi : 8 H à 12 H
14 H à 18 H
le mercredi : 14 H à 17 H
le vendredi : 8 H à 12 H

LE MAIRE (en cas d'urgence): Tél: 03.83.63.69.44



Bulletin municipal : janvier 2008
Direction de la publication : Jeanne Bluette
Comité de rédaction : Jeanne Bluette, Jean-Marie Cassignat,
Dépôt légal n° 1240

Ont eu les honneurs de la presse en 2007

Deux Fontenoyens à l'honneur

Pour terminer la ronde des vœux, une assemblée chaleureuse s'est retrouvée dans la salle communale autour d'un sympathique vin d'honneur. Honneur est bien le mot qui convient : en effet, Mme le maire, accompagnée de la députée Nadine Morano et Philippe Gazagnes, sous-préfet, étaient réunis pour rendre hommage à deux habitants méritants.

Mme Marie-Louise Dorr, Fontenoyenne de longue date et grand-mère admirable, est bien connue par les villageois pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Membre du centre communal d'action sociale, sa participation active à l'opération « brioches de l'amitié » ajoute encore à son image bienveillante appréciée de tous les habitants. C'est avec un plaisir non dissimulé que Mme Bluette lui a remis un diplôme de citoyenne d'honneur, tandis que la députée l'honorait de la médaille de reconnaissance communale. Puis, ce fut



Deux médaillés ravis.

le tour de Jean-Marie Kessler, installé à Fontenoy depuis une trentaine d'années. Dès son arrivée, M. Lhuillier, maire de l'époque, l'a embarqué sur le navire communal. Il n'a plus jamais quitté le bord : conseiller municipal puis adjoint au maire, il en est à son quatrième mandat. Mme le maire a souligné son dévouement et ses compétences qui

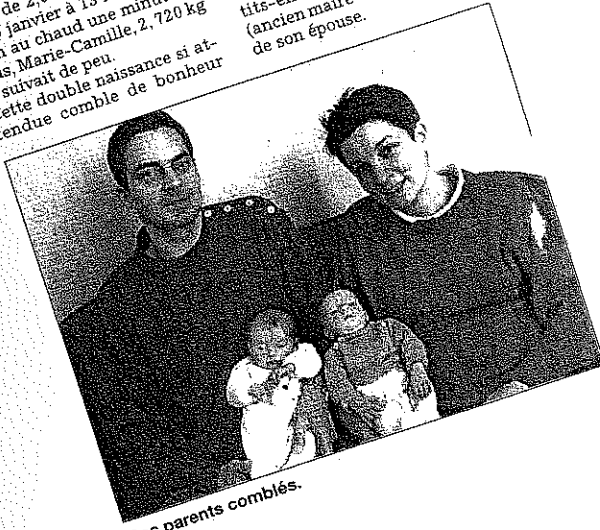
en font un collaborateur précieux. Il mérite bien une médaille de vermeil mais l'administration a dit : « Chaque chose en son temps ». Ce n'est que partie remise.

En attendant, après plus de vingt ans de services rendus, Nadine Morano l'a donc décoré de la médaille d'honneur communale, départementale et régionale en argent.

Le choix du roi

Paul-Amédée Facqueur, beau bébé de 2,950 kg a vu le jour le 19 janvier à 13 h 34. Restée bien au chaud une minute de plus, Marie-Camille, 2,720 kg le suivait de peu. Cette double naissance si attendue comble de bonheur

leurs parents, dont la joie est partagée par une arrière-grand-mère épanouie. En effet, Marie-Camille et Paul-Amédée, sont les arrière-petits-enfants de M. Lhuillier (ancien maire de Fontenoy) et de son épouse.



Des parents comblés.

Camille, filleule de la République

Camille Bachmann, du haut de ses 5 ans, considère son avenir avec la plus grande confiance.

Depuis ce 14 juillet ensoleillé où, devant Jeanne Bluette, Nathalie et Laurent, ses parents, ont demandé à Isabelle Adnet et à Ludovic Faily de confirmer

leur volonté d'épauler leur filleule, maintenant placée « sous la protection de l'autorité civile et républicaine ».

Un engagement prononcé dans l'intimité de la mairie, sous l'œil affectueux de Chloé, la sœur de Camille, et des familles Adnet et Faily.



Un 14 juillet dont Camille est la reine.

Bienvenue à Evann



Le bonheur à quatre.

Au 54 de la rue du Monument, il fait bon vivre. L'atmosphère est encore plus à la joie depuis la naissance d'Evann, né le 20 mai à Nancy. Marie-Julia Goubot et Frédéric Jagour sont les heureux jeunes parents du petit bonhomme.

Zoé, sœur aînée, 6 ans et demi, fait des projets de jeux et de rires avec son tout nouveau petit frère. Native de Faverges, en Haute-Savoie, Marie-Julia est venue à Nancy terminer ses études de géologue. Elle exerce son

métier au cabinet Cirse environnement à Saint-Nicolas-de-Port. Quant à Frédéric, né à Angers au hasard des mutations paternelles, il est responsable du magasin Cuisines Schmidt à Essey-lès-Nancy. Tous deux se sont installés sur leur promontoire qui domine la vallée de la Moselle voici deux ans déjà. L'accueil qu'ils ont reçu au village, les échanges avec les jeunes familles qui les entourent les confortent dans la justesse de leur choix de planter leurs pénates à Fontenoy.

La visite du Saint-Patron des enfants



En échange d'une bise et d'un petit mot, les enfants réunis la salle de la mairie, ont reçu un petit cadeau en chocolat.